

LA VIE PHILOSOPHIQUE EN FRANCE

LE CORPUS DES OEUVRES PHILOSOPHIQUES DE LANGUE FRANCAISE

Le projet de republier tous les textes philosophiques français depuis le XVII^e siècle et de reconstruire la tradition d'une pensée nationale perdue aux fins de lui restituer sa propre identité, avant de se réaliser sous sa forme actuelle, a connu deux précédents dont il est utile d'indiquer les présupposés.

En 1834, Guizot crée, dans le cadre de mesures prescrites pour la recherche et la publication de documents inédits relatifs à l'histoire de France, et à côté d'un comité des chartes et des chroniques, un comité "spécialement chargé de concourir à la recherche et à la publication des monuments de la littérature, de la philosophie, des sciences et des arts, considérés dans leurs rapports avec l'histoire générale de la France". Il est composé de Victor Cousin (vice-président), Vitet, Le Prévost, Mérimée, Hugo, Lenormant, Lenoir, Didron, auxquels se joint bientôt Sainte-Beuve.

Il a pour tâche, selon le ministre de l'Instruction publique et des Cultes, de "puiser à toutes les sources, dans les archives et bibliothèques de Paris et des départements, dans les collections publiques et particulières; recueillir, examiner et publier, s'il ya lieu, tous les documents inédits importants et qui offrent un caractère historique, tels que manuscrits, chartes, diplômes, chroniques, mémoires, correspondances, oeuvres même de philosophie, de littérature ou d'art, pourvu qu'elles révèlent quelque face ignorée des moeurs et de l'état social d'une époque de notre histoire". Encourageant la recherche en archives et la publication d'inédits, donnant lui-même l'exemple, le pouvoir politique donne à voir un intérêt qu'il porterait, et qui le lierait à l'histoire. Il est intéressé à l'existence même d'une pratique historique dans le pays dont il a la charge, y veille avec un soin spécial, popularise les connaissances historiques et stimule leur essor. Mais son intérêt pour l'histoire est aussi un intérêt propre. En Guizot, l'homme d'Etat n'efface pas l'ancien professeur d'histoire à la faculté des lettres de Paris, et le ministre reste indissolublement un "mandarin lettré" (Frits O. Ringer). Non pas tant, non pas seulement en vertu d'un devenir personnel. Mais en vue d'un art de gouverner qui mêle avec constance et avec attention les raisons politiques et les raisons historiques. Cet intérêt en propre du pouvoir politique pour l'histoire - si répandu, si divers et si bien connu - prend sous la monarchie de Juillet la forme d'un intérêt tout particulier pour ce que l'histoire permet de constituer comme monuments. L'oeuvre que Guizot veut voir réalisée par les comités historiques participe à cet égard de sa

philosophie politique: toutes les révolutions sont accomplies. Le présent est constitué des réalités ultimes, la monarchie constitutionnelle pour le régime politique, ou l'éclectisme pour la philosophie. Il n'y a pas à attendre de perfection nouvelle autre que celle qu'on peut obtenir par une connaissance plus complète et plus rigoureuse du passé, dont le présent est la récapitulation définitive. Une identité s'établit, bien au-delà de la pratique historique, entre le savoir et l'archive. Victor Cousin en donne l'exemple pour la philosophie en retrouvant dans la bibliothèque d'Avranches, et en rééditant, le manuscrit du Sic et Non d'Abailard, qu'on donnait pour définitivement perdu, et qui avait motivé en 1140 la condamnation de son auteur par le concile de Sens. En 1860, la collection des monuments inédits de l'histoire de France comptait déjà 114 volumes; elle fut sans doute un élément décisif de cette tragédie de l'Etat constitutionnel moderne, visant à protéger les travaux de l'esprit humain dans la conviction qu'il y trouvera plus de secours que de péril.

La seconde tentative de publication d'un corpus des philosophes français apparaît pendant l'Occupation, dans l'idée d'une résistance de la pensée française à l'hégémonie germanique. Née chez Bréhier et portée par son genre Bayer, elle rassemblait la plupart des grands philosophes de l'Université, de Gaston Bachelard à Henri Gouhier, et de André Lalande à Paul Vignaux. Les textes étaient donnés dans l'orthographe où ils sont parus, les variantes de l'édition princeps indiquées en bas de page, comme celles des éditions successives; une introduction doctrinale, historique et biographique précédait l'oeuvre publiée, un appareil critique suivait celle-ci. Commencée en 1947 par les oeuvres philosophiques de Condillac, bientôt suivies par celles de Buffon et celles de Cabanis, l'entreprise devait s'arrêter bientôt, l'ambition de faire paraître cinquante tomes en un ou plusieurs volumes de 700 à 800 pages in-quarto n'ayant pas résisté aux coûts de fabrication, aux capacités de travail, et à la concurrence des éditions critiques existantes. Elle se fondait explicitement sur la revendication du rationalisme comme philosophie nationale: "C'est le propre des Français de croire qu'il existe une lumière naturelle qui éclaire tous les esprits, de se méfier du sentiment quand il n'est pas un moyen plus subtil de comprendre et comme une finesse de la raison, de préférer l'ordre et la mesure aux élans indisciplinés de l'instinct et de la passion", écrivait Louis Lavelle à l'époque, en soulignant que l'on trouve chez Fontenelle comme chez Descartes le même amour des idées claires, la même indépendance de la pensée, la même confiance dans le progrès de la science. La Revue universitaire de juillet-octobre 1947 la décrit comme une publication monumentale "qui permettra de suivre pas à pas les progrès de la pensée moderne, non pas dans l'abstraction définitive et symbolique de quelques chefs-d'oeuvre, mais dans les démarches concrètes des controverses autour des problèmes, dans le déroulement des groupes, des milieux, des écoles et des penseurs secondaires".

Le Corpus des oeuvres philosophiques de langue française, commencé en 1983 par une équipe de travail dirigée par Michel Serres (elle est composée actuellement de Jean-Robert Armogathe, Louis Audibert, Yvon Belaval, Denis Delbourg, Stéphane Douailler, Alain Etchegoyen, Christiane Frémont, Marcel Hénaff, Bruno Latour, Francine Markovitz, Jean-Michel Ollé, André Pessel, Isabelle Stengers, Patrice Vermeren), est lui aussi

un monument. Monument contre l'oubli dans lequel les philosophes français tombent les uns après les autres. On ne réédite plus leurs oeuvres. On méconnaît la qualité de ce que fut leur travail. On ne comprend plus l'écho qu'ils rencontrèrent, on ignore jusqu'à leurs noms. Et, malgré l'idée reçue qui veut que la France ne connaisse que son fonds propre, on y cherche plus exclusivement que jamais la philosophie en Grèce, en Allemagne, ou d'autres pays. Dans cette situation, le nouveau Corpus est une exceptionnelle tentative pour lutter contre cet appauvrissement ordinaire de la pensée, et pour restituer dans sa richesse et sa diversité la quasi-totalité de l'entreprise philosophique propre au génie de la langue française.

Peut-on penser une tradition philosophique française? Peut-on surtout la penser autrement que le rassemblement, que l'on fait à chaque fois que le temps des révolutions paraît révolu, de ce qui dans le passé voue le présent au même? "La philosophie en France, expose Michel Serres, n'est pas à proprement (parler?) une spécialité: nous avons des savants qui sont aussi médecins, des juristes, des médecins, des romanciers. La philosophie fonctionne plutôt comme un dénominateur commun; le miracle du style français, disait précisément Valéry, est d'être une prose abstraite." En ce sens, tradition et modernité philosophiques échangent moins leur signification pour répondre à la question de la "fin de la philosophie", que pour faire droit (ou non) à des revendications de philosophie. D'un autre lieu, Jean-Claude Milner définissait pour penser une tradition philosophique française trois caractéristiques: qu'elle est l'objet d'enseignement dans les lycées et à l'Université, qu'elle se donne le devoir de parler au moment du politique, qu'elle s'autorise à résister au discours de la science. Aussi le Corpus des oeuvres philosophiques de langue française ne se réduit-il pas à restituer leur outil de travail à tous ceux dont l'institution philosophique légitime, et pour une large part salarié, la plume et le verbe. Il s'interroge lui-même, et porte dans la communauté des philosophes l'interrogation sur les critères de recevabilité d'une oeuvre qui se désigne comme oeuvre philosophique. Et il renvoie à tous la question de leur droit à la philosophie.

Le Corpus ne se présente pas comme une édition savante, ni comme un prétexte à des préfaces prestigieuses, ni comme une collection destinée aux élites de l'intelligence et d'une culture bien comprise. "Nous voudrions, dit André Pessel, que les gens prennent le risque de lire tout seuls, sans filet, c'est pourquoi nous avons éliminé tout dispositif d'écriture. L'édition savante est tout à fait indispensable et c'est même ce qui fait vivre l'Université. Mais elle produit des effets de retard, et parfois de chasse gardée, de censure. Nous voudrions mettre les livres à la disposition de tous ceux qui travaillent sans titre, qui n'ont pas accès aux textes actuellement et qui voudraient y accéder sans passer par les balises des commentaires." Pour autant, il ne s'agit pas de s'opposer à l'érudition et à la lecture savante; celle-ci prennent place à côté des oeuvres dans la revue Corpus dirigée par Francine Markovits, sous des formes plurielles: études contemporaines, controverses et interprétations, textes complémentaires, manuscrits et lettres, pouvant enrichir les travaux philosophiques que le Corpus vise à susciter.

Le Corpus se veut donc une oeuvre collective, tant publique que privée, à laquelle toute personne, tout groupement, toute institution peut se sentir appelée. Les cinq cents titres programmés initialement, et dont quarante ont à ce jour déjà paru, sont des textes publiés, devenus introuvables ou inaccessibles à la plupart des intéressés. L'ordre de parution, d'abord commandé par le critère de la plus grande rareté (La Logique de Scipion Dupleix et Le Fou du Palais-Royal de Félix Cantagrel), se modifie désormais en fonction des propositions faites et des intérêts manifestés par la communauté philosophique. L'établissement des textes est confié à un ou plusieurs spécialistes, l'attribution de la responsabilité d'un volume se faisant sur la seule compétence scientifique. La référence choisie est en principe la dernière édition publiée du vivant de l'auteur. Des problèmes spécifiques se posent cependant pour certaines oeuvres. C'est ainsi qu'André Pessel a adopté un dispositif complexe de double pagination pour son édition des Questions théologiques de Marin Mersenne, à partir de la confrontation d'exemplaires expurgés et non expurgés du traité; que l'abondance des notes marginales dans l'édition originale de La République de Jean Bodin, la diversité de leurs caractères typographiques et de leur placement dans les marges ou dans le corps du texte, ont requis de Christiane Frémont un travail considérable d'invention d'un système d'équivalences adaptées à la composition moderne; que l'exigence de publier toujours les textes complets dans le Corpus peut devenir insensée, lorsque l'auteur a procédé lui-même à des amputations ou des remaniements dans ses oeuvres (voir les notices de Francine Markovits en tête des deux tomes des Oeuvres philosophiques de La Mettrie), ou à des ajouts marginaux dans la dernière édition de son oeuvre (soit les "Nouvelles de la révolution" dans De la justice dans la révolution et dans l'Eglise de Proudhon).

Portée par une association régie par la loi de 1901 qui fonctionne strictement au bénévolat, ouverte sur la communauté philosophique française et internationale qui lui suggère ses choix, l'entreprise du Corpus des oeuvres philosophiques de langue française présente enfin cette originalité d'avoir reçu, outre celle des pouvoirs publics et en particulier du Comité national des lettres, l'aide du chocolat Cote d'or-France et celle du Syndicat national des instituteurs. Les éditions Fayard et leur directeur, Claude Durand, ont respecté l'engagement pris de retenir pour seul critère de choix celui d'utilité publique. Ainsi s'inscrit dans la carte philosophique française un chemin de traverse balisé par des livres et des auteurs oubliés, et qui pourrait bientôt modifier les objets et les modes de la recherche savante et de la philosophie hors de soi.

Stéphane Douailler
et Patrice Vermeren

L'autorisation de faire paraître ce texte dans le Bulletin de la Société américaine de philosophie de langue française a gracieusement été donnée par les auteurs, Stéphane Douailler et Patrice Vermeren et par l'éditeur de Universalia 88, Encyclopaedia Universalis. Nous les en remercions vivement.